



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rapatriement des enfants actuellement en Syrie

Question écrite n° 37419

Texte de la question

Mme Clémentine Autain attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des enfants de djihadistes détenus dans les camps du nord-est de Syrie. Alors que les conditions de vie là-bas se détériorent toujours plus et que les deux-tiers des enfants y ont moins de six ans, le choix français du « cas par cas » - qui a permis à seuls 35 d'entre eux de revenir - revient à leur nier la protection de l'État et à leur refuser leur statut de victime. Le camp Al-Hol, surpeuplé, est devenu le lieu d'un chaos et d'une insécurité permanente (on y dénombre 31 meurtres depuis le début de l'année et Médecins sans frontières a annoncé la suspension temporaire de ses activités). Les témoignages font écho d'une reconstitution de cellules du groupe Daesh qui reprennent progressivement le contrôle du camp. Dans ces conditions, le refus du Gouvernement d'organiser le rapatriement des enfants revient à fouler aux pieds leurs droits fondamentaux. Il est aussi une grave erreur stratégique dans la lutte contre le djihadisme. Il y a bientôt deux ans maintenant, Mme la députée invitait le collectif Familles unies à l'Assemblée nationale pour faire entendre à ses collègues leurs récits de proches partis en Syrie et leur solitude face à des pouvoirs publics trop souvent absents. Elle avait dans la foulée interpellé M. le ministre, qui n'avait répondu qu'en objectant des arguments juridiques tels que l'autorité parentale, très éloignés de la réalité de l'ignominie qui se déroule au camp Al-Hol. Alors que la situation là-bas s'enlise, elle lui demande si le Gouvernement s'est enfin décidé à prendre ses responsabilités et à protéger ces enfants en les rapatriant sur le sol national.

Texte de la réponse

La situation des personnes qui se trouvent actuellement retenues dans le Nord-Est syrien est évidemment terrible et suscite chez ceux qui ont vu partir un fils ou une fille à la fois incompréhension et désarroi. Les personnes adultes, hommes et femmes, qui sont aujourd'hui détenues ou retenues dans des camps de réfugiés et de déplacés du Nord-Est syrien ont pris la décision de rejoindre les rangs de Daech, organisation terroriste, qui s'est livrée à des exactions avant tout contre ses victimes syriennes et irakiennes. Il ne saurait y avoir d'impunité pour de tels crimes. Il s'agit d'un défi international. La lutte contre l'impunité de ces combattants de Daech doit être traitée collectivement entre partenaires de la Coalition, et les autorités françaises s'y emploient en tenant compte du caractère à la fois très grave et proprement exceptionnel des actes commis dans cette région entre la création du califat territorial de Daech et sa chute. À la différence de leurs parents, les enfants n'ont pas choisi de rejoindre la cause d'une organisation terroriste. Ils sont passés de l'enfer de Daech à la vie de ces camps. La priorité absolue des autorités françaises est de ramener ces enfants. Ces opérations de rapatriement sont extrêmement difficiles à mener, car il s'agit d'une zone de guerre, encore très dangereuse, sur laquelle le gouvernement n'a aucun contrôle effectif. Dès que cela est possible, le gouvernement organise de telles opérations, mais cela demande un travail de négociation et de préparation très ardu. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères soutient par ailleurs le travail que les organisations humanitaires internationales mènent à leur endroit.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37419

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2493

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4369